

OPPIDVM

Entre incertitude linguistique et confusion sémantique

Michel TARPIN
Université Grenoble Alpes

Il est traditionnel de désigner par leur nom latin ou grec des concepts ou des faits antiques que l'on pense avoir bien identifiés. On ne saurait nier la commodité de cette coutume, qui limite par ailleurs les difficultés de traduction entre langues modernes. Cependant l'usage du lexique institutionnel latin ou grec n'a de sens que si l'on peut donner une définition assurée des mots utilisés. Lorsque ce n'est pas le cas, une alternative consiste à donner un sens conventionnel moderne aux mots antiques. Cela peut fonctionner dès lors que la convention est largement admise. Cette deuxième solution n'est cependant qu'un pis aller, et l'expérience montre que bien souvent l'évolution de la recherche remet en question cette convention.

L'archéologie récente a ainsi mis à mal l'édifice de la «civilisation des *oppida*», dont V. Salač a reconstruit l'histoire et a démontré l'arbitraire.¹ Les études toujours plus nombreuses sur les «villes ouvertes» – que seuls les archéologues les plus audacieux osent désigner du nom d'*oppida*² – remettent en question une définition qui a longtemps paru évidente. Tellement évidente que les spécialistes en étaient venus à batailler pour poser les critères d'identification d'un «vrai» *oppidum* celtique au sein des villes fortifiées d'Europe du nord.

Or, en ce qui concerne la notion d'*oppidum*, il faut rappeler que, des trois approches nécessaires à l'application d'un mot antique à une réalité archéologique – l'analyse linguistique, l'étude critique des textes et la cohérence formelle des vestiges –, la troisième fonctionne de moins en moins bien et les deux premières ont été largement négligées. On ne saurait en effet considérer qu'une lecture au premier degré de la *Guerre des Gaules* soit une analyse littéraire critique!

Il est pourtant aisé de montrer que les textes institutionnels désignent comme *oppidum* la ville d'une communauté politique reconnue comme telle, relevant du droit romain, des droits pérégrins internes à l'empire, ou même du statut de cité libre et amie.³ Dans un très célèbre passage, Cicéron (*Rep.*, 1, 25[= 39]) explique l'invention de l'*urbs* ou *oppidum* (les deux mots sont ici synonymes) par le besoin des hommes de se réunir en peuple, c'est à dire, un *coetus multitudinis iuris consensu et utilitatis communione sociatus*. L'*oppidum* est donc intimement lié à la notion de *populus*, qui se distingue elle-même d'un rassemblement humain purement conjoncturel.⁴ Or, l'*oppidum*, dit-il, est un espace *saepitus*, habité et organisé, avec des temples et des espaces publics.⁵ *Saepire* n'implique aucunement un rempart mais plutôt un encerclement. Dans la loi d'Urso, qui fait de l'*oppidum* le centre urbain de la colonie, les *fines oppidi* sont fixées par le seul tracé de l'araire.⁶ En outre, Cicéron rappelle l'importance de la *lustratio* – qui suppose un encerclement virtuel – pour le cens du *populus*, pour la *deductio* d'une colonie et pour la formation de l'armée.⁷ A chaque fois, la *lustratio* est constitutive de la communauté concernée.

Le rempart, en soi, n'est donc pas nécessaire à la définition de l'*oppidum* comme «capitale» d'un peuple, capitale qu'il convient de prendre ou détruire pour assurer la soumission de ce peuple. Comme le précise Lucain (*BC*, 4, 224-227): *nulli uallarent oppida muri, (...) si bene libertas umquam pro pace daretur*. La nuance entre *saepire* et *uallare* est significative.⁸

Reste la question du mot et de son origine. Varron ne donne que l'étymologie fantaisiste fondée sur *ops* et sur *opus*.⁹ Le texte de Festus est perdu pour ce mot et l'abrégé de Paul ne transmet que cette même étymologie, qui ne semble pas avoir convaincu Cicéron, dont la définition est perdue...¹⁰ Dans le trop célèbre passage de *Ling.*, 5, 32, 143, Varron se borne à relever que de nombreux *oppida* du Latium ont été fondés selon le rite étrusque (selon la mode de l'époque, dit-il). Il précise que Naevius désignait de ce nom les *carceres* du cirque, ce qu'il explique, de manière sans doute anachronique, par la présence de tours et de merlons sur les *carceres*.¹¹

Du point de vue des modernes, la signification originelle du mot reste discutée, et l'étymologie peu certaine, peut-être de type **op-pedó*. M. de Vaan rappelle que «rien ne vient soutenir l'idée d'un rapport avec une place forte».¹² Les parents qu'il propose pour le second membre du mot, proche du grec πῆδον évoquent le sol (**pedom*), le pas (avec un verbe **ped-ó*) ou l'empreinte. Il adopte alors pour le préfixe *op-* le sens d'opposition de *ob*

et propose de comprendre **op-pedo-* comme «what is in front of the feet, obstructing the way». Cette lecture permet de concilier l'étymologie et la notion d'enceinte, en faisant de l'*oppidum* ce qui empêche d'avancer. Mais les nombreux verbes construits sur le préfixe *ob-* donnent à celui-ci une gamme de nuances très importante.¹³

A. Walde cherchait une interprétation compatible avec la notion d'enceinte, qui lui semblait s'imposer *a priori*, mais relevait cependant la parenté avec le grec πῆδον,¹⁴ qui désigne le sol.¹⁵ Autrement dit, l'interprétation que l'on peut donner à un sens initial d'*oppidum* dépend du choix que l'on fait entre le sens de «pas» ou de «sol». Mais cela dépend aussi de l'usage que l'on fait du passage de Naevius: si l'on considère les *carceres* comme des barrières, le parallèle avec la ville porte évidemment sur le mur; si l'on choisit d'identifier les *carceres* comme des enclos ou des stalles, c'est la notion d'encerclement qui prend le dessus, comme chez Cicéron.

Au bilan, il apparaît que les incertitudes étymologiques ne semblent pouvoir être résolues que par le recours à l'interprétation *a priori* du mot, dont la formation est sans doute très ancienne, et peut-être même antérieure à la formation des grandes villes fortifiées. En revanche, on doit suivre M. de Vaan lorsqu'il relève que rien ne permet d'identifier une notion de rempart ou de fortification dans les étymologies possibles du mot *oppidum*. En revanche, la construction **op-pedo-* «qui empêche le pas» reste compatible avec l'encerclement. Elle reste cependant sans doute insuffisante à expliquer comment s'est construit le mot qui a permis de désigner le lieu d'établissement d'une communauté, car on ne saurait restreindre la ville au fait qu'elle entrave, de fait, la circulation. Mais, malgré ses incertitudes, la linguistique permet ici de cerner le champ sémantique au sein duquel il conviendra de reprendre l'analyse textuelle, hors des typologies arbitraires.

NOTES

1 Salač, V., Les oppida et les processus d'urbanisation en Europe centrale, in S. Sievers, M. Schönfelder (Hgb.), *Die Frage der Protourbanisation in der Eisenzeit / La question de la proto-urbanisation à l'âge du Fer*, Bonn,

2012, p. 319-345. Cf. déjà Ch. Goudineau, in *Histoire de la France urbaine*, I, Paris, 1980, p. 67 et 152.

2 Par exemple pour Manching: Sievers, S., Wendling, H., Manching – A Celtic oppidum between Rescue Excavation and

Research, in Cl. von Carnap-Bornheim (éd.), *Quo vadis? Status and Future Perspectives of Long-Term Excavations in Europe*, Neumünster/Hamburg, 2014, p. 138.

3 Cf. par exemple: *Lex municipii Tarentini*, c. I,

II. 26-31 ; II. 32-35 ; *Lex coloniae Genetivae*, § 75-76 ; *Lex Irnitana*, § 62, etc. *Lex de Termessibus*, II, 7-8 ; 22-29.

4 Cicéron fournit ici une très rare définition de l'*oppidum*, qui est certes philosophique, mais qui tente de lier la réalité institutionnelle à une histoire sociale reconstituée.

5 Cic., *Rep.*, I, 26, 41 : *Hi coetus [hominum] igitur hac de qua exposui causa instituti, sedem primum certo loco domiciliorum causa constituerunt quam cum locis manumque saepissent, eius modi coniunctionem tectorum oppidum uel urbem appellauerunt.*

6 *Lex coloniae Genetivae*, LXXIII.2-4 : *Ne quis intra fines oppidi coloni(iae)ue, qua aratro / circumductum erit, hominem mortuom / inferto neue ibi humato neue urito (...).* Le copulatif *-ue* est certainement une erreur, vue par Crawford, *Roman statutes*, p. 403, *Ibid.*, p. 438. Cf. la formule correcte, *oppidum coloni(iae)*, LXXV.17 ; LXXVI.25 ; Id., XCVIII.37-38 ; *Ibid.*, p. 408 : *quae aquae publicae in oppido coloni(iae) Gen(etivae) / adducentur (...).*

7 Cic., *Diu.*, I, 47, 102 : *Itemque in lustranda colonia ab eo qui eam deduceret, et cum imperator exercitum, censor populum lustraret, bonis nominibus qui hostias ducerent eligebantur.*

8 Le rôle des remparts protohistoriques a été sérieusement discuté ces dernières années. Par exemple : Moret, P., The purpose of Gallic oppida ramparts : A reappraisal, in A. Ballmer, M. Fernández-Götz, D. P. Mielke (éd.) : *Understanding ancient fortifications between regionality and connectivity*, Oxford – Philadelphia, 2018, p. 171-180 ; Krausz, S., Des fortifications celtiques ou comment les Gaulois se sont-ils défendus contre les Romains ?, in *Mesa redonda sobre la guerra*, Ausonius-Casa Velasquez de Madrid avril 2008, *Salduie* 8, Zaragoza, 2009, p. 217-224 ; etc.

9 Varro, *Ling.*, V, 32, 141 : *Et oppidum ab opi dictum, quod munitur opis causa ubi sint, et quod opus est ad uitam gerendam.*

10 Paul. Fest., p. 201 L., 184 M., 205 Th. : *'Oppidum' ab ope dicitur, quod eius rei causa moenia sint constituta.* Mais (*Ibid.*, p. 222 L., 202 M., 242 Th.) : *Oppidorum originem optime refert*

Cicero lib. I de gloria, eamque appellationem usurpatione[m] appellatam esse existimat, quod opem darent, adiciens «ut (...) imitetur ineptias Stoicorum». L'étymologie est reprise par Pomponius, *Dig.*, 50, 16, 239, 7.

11 Varro, *Ling.*, V, 32, 153 : *In circo primo unde mittuntur equi, nunc dicuntur carceres, Naeuius oppidum appellat. Carceres dicti, quod coercentur equi, ne inde exeant antequam magistratus signum misit. Quod ad muri speciem pinnis turribusque carceres olim fuerunt, scripsit poeta : Dictator ubi currum insidit, peruehitur usque ad oppidum.*

12 M. de Vaan, *Etymological Dictionary of Latin and the other Italic Languages*, online, <https://brill.com/view/title/12612>, s. v.

13 M. de Vaan propose comme traductions principales «towards,» «in front of,» «with regard to,» «because of».

14 Walde, A., Hofmann J. B., *Lateinisches etymologisches Wörterbuch*, II, 1954², p. 214-215.

15 Il fondait sur ce sens l'interprétation de l'adverbe *oppido*, déjà présent chez Plaute, en **ob-pedom*, «bei der Grundfläche».